

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808
Montréal (Québec) H3B 3G1
Tél : 514 281-1720
Fax : 514 281-0678
helenesicard@videotron.ca

Montréal, le 7 août 2009

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-3669-2008, Phase 2

**Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport
d'Hydro-Québec à compter du 1^{er} janvier 2009
UC et RNCREQ commentaires en suivi de D-2009-097**

Chère consoeur,

En date du 22 juillet la Régie rendait la décision D-2009-97 dans le dossier en rubrique. Dans cette décision la Régie a statué sur la demande de report d'audience présentée par le Transporteur. Toutefois, bien que la Régie ait souligné dans sa décision qu'elle convoquerait les parties en temps utile, celle-ci n'a pas statué sur les problématiques soulevées par divers intervenants en relation avec les «contre-expertises» soumises par le Transporteur.

UC et le RNCREQ soumettent respectueusement, à l'instar de la procureure de EBMI, qu'il serait utile pour la bonne marche de ce dossier qu'une décision soit rendue sur le sujet des «contre-expertises» dans les plus brefs délais possibles et ce, afin de permettre à toutes les parties de mieux prévoir les prochaines étapes du dossier.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

c.c. Me Jean Morel (HQT)
Me Carolina Rinfret (HQT)
Jean François Blain
P. Raphals
Me A. Gariepy (RNCREQ)